



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Envoyé en préfecture le 05/08/2023

Reçu en préfecture le 05/08/2023

Publié le

ID : 064-216403501-20230710-20230038-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA

Annule et remplace la délibération N° 20220040

2023-0038

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2022ko irailaren 13an, Luhusoko Kontseilua bildu da Jean Pierre HARRIET auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents (13) :

HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAPPARRART Bertrand, SAINT PIERRE Marie Claire, URRUTY Chantal, VALLET Christophe : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (2) : DUCLOS Bernadette , IRIART BONNECAZE Carole

Secrétaire / Idazkaria : SAINT PIERRE Marie Claire

Adhésion au consortium Gure Gainak

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est proposé à la commune d'adhérer au consortium Gure Gainak.

Sont concernés par ce consortium les Associations Foncières Pastorales (AFP) et les communes du territoire des 5 massifs : Larla, Jara, Artzamendi, Baigura et Iparla.

L'objectif est de se rassembler pour échanger et partager autour d'actions collectives pour développer des projets économiques, agricoles ou autres qui soutiennent les exploitations agricoles, le dynamisme des associations foncières pastorales et l'économie des communes et entretiennent les zones intermédiaires.

Après entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer au consortium Gure Gainak en signant la charte d'objectifs,

DECIDE d'aider financièrement Gure Gainak, à hauteur de 2 000 euros (deux mille euros) par an pendant 3 ans à compter du 01/10/2022, pour qu'elle finance le poste d'animateur du consortium.

DECIDE de se désengager de sa participation financière pour le poste de gardiennage (Association des gestionnaires d'estives du Baigura),

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité,



Fait à Louhossoa, le 4 août 2023,
Le Maire,
Jean-Pierre HARRIET,